

Délibération N° DEL-2022-117

Le lundi 26 septembre 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 20 septembre 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

Dépôts de pouvoir : M. Henri LECLERE donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, Mme Véronique VADIC donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Eric CORREIA donne procuration à Mme Claire MORY, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à M. Benoît LASCOUX

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Guillaume VIENNOIS est désigné secrétaire de séance.

Cohésion sociale, sports, culture

15. Répartition de l'enveloppe Projet Educatif Territorial (P.E.T.) 2022

Rapporteur : Fahousia HOUMADI

Le PET de Guéret 2021-2022 s'inscrit dans le Projet Social du Centre d'Animation de la Vie Locale pour mener à bien les actions afin de faciliter l'intégration de nos jeunes éloignés de l'offre dans la vie de la cité.

Ces actions se poursuivent avec le soutien des associations locales pour la réussite des enfants, l'insertion des jeunes et des familles dans la vie locale.

Pour ce faire, il est proposé que l'enveloppe du P.E.T 2022 de 16 000€ soit répartie pour l'ensemble des actions de la rentrée 2022/2023 comme suit :

- **Pass CEL** : 3 000 € à répartir et à verser sur convention avec les associations partenaires pour aider les familles à bénéficier d'une réduction de 30,00€ sur le montant de la cotisation auprès des associations sportives et /ou culturelles.
Ce sont 20 associations participantes pour 106 enfants et jeunes âgés de 6 à 16 ans de la commune de Guéret.
- **Quartier Libre** : 11 500€ à répartir et à verser sur convention avec les associations partenaires pour mettre en place des activités éducatives, artistiques et citoyennes par un apprentissage hebdomadaire sur l'année scolaire au sein des locaux de proximité. Cela concerne 5 associations (P'art si P'art la; l'Harmonie de Guéret; Sport Athlétisme Marchois, l'association des Communs ; une Clé de la Réussite...
- **Initiatives Jeunes** : 1 500€ à répartir et à verser sur convention auprès des associations partenaires pour accompagner des projets de jeunes.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette répartition et d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,


Marie-Françoise
FOURNIER